

Présentation

Les résultats du recensement de la population sont mis à disposition sous différentes formes pour répondre aux besoins d'utilisateurs variés. La gamme de produits de diffusion est structurée en chiffres clés, tableaux détaillés et bases de données.

Les bases de données visent à fournir aux utilisateurs l'opportunité d'un usage personnalisé des données du recensement de la population, après téléchargement de fichiers statistiques. Les bases de chiffres clés sont des bases de données associées aux chiffres clés et fournissent sous cette forme les résultats essentiels du recensement de la population. Chaque base de données associée à une fiche de chiffres clés donne, pour toutes les communes et pour les arrondissements municipaux de Paris, Lyon et Marseille (1), les effectifs permettant de calculer l'ensemble des indicateurs de la fiche ; certains sont fournis directement, d'autres nécessitent un calcul.

Les bases de chiffres clés sont organisées comme les chiffres clés en 6 thèmes :

- caractéristiques de l'emploi ;
- couples - familles - ménages ;
- diplômes - formation ;
- emploi - population active ;
- évolution et structure de la population ;
- logement.

Une documentation spécifique à chaque base de chiffres clés est disponible. Elle procure en particulier les définitions nécessaires à la bonne compréhension des chiffres qui sont présentés dans la base de données, ainsi que les formules à utiliser pour calculer les indicateurs qui ne sont pas directement fournis.

Les données des bases de chiffres clés sont présentées dans les limites géographiques en vigueur au 1er janvier 2010. Pour en savoir plus, consulter la documentation du fichier géographique de la rubrique "Connaître et utiliser la géographie" du menu "Documentation et géographie".

Mode d'utilisation des données

Les bases de chiffres clés sont mises à disposition en format Excel. Chaque base de données contient un onglet de dictionnaire des variables.

Les bases de chiffres clés sont faites pour permettre aux utilisateurs de calculer les variables des chiffres clés sur des ensembles personnalisés de communes. Cependant, des bases d'indicateurs calculés, incluant quelques données de cadrage, sont proposées pour faciliter les comparaisons départementales et régionales. Ces "indicateurs départementaux et régionaux" sont téléchargeables à partir du bloc "Pour en savoir plus" de la rubrique "Base de chiffres clés".

Un mode d'emploi, pour les bases de données en format Excel, est accessible à partir du menu "Aide" sous la rubrique "Aide à l'utilisation des bases".

Issues de calculs liés aux techniques d'échantillonnage, les données en effectifs sont fournies avec six décimales ; celles-ci doivent être utilisées pour tous les calculs réalisés, de façon à éviter les erreurs d'arrondis.

On repère les variables :

- de l'exploitation principale grâce à la lettre "P" au début du code variable et à "(princ)" dans l'intitulé de colonne ;
- de l'exploitation complémentaire grâce à la lettre "C" au début du code variable et à "(compl)" dans l'intitulé de colonne ;
- du dénombrement grâce à la lettre "D" en début de variable et à "(dnbt)" dans l'intitulé de colonne.

Des bases de données, plus détaillées que celles des bases de chiffres clés, sont disponibles grâce aux bases de tableaux détaillés accessibles à partir du menu "Bases de données".

Conseils d'utilisation

Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200, et particulièrement ceux inférieurs à 50, doivent être maniés avec précaution car ils peuvent ne pas être significatifs. De ce fait, les comparaisons entre territoires de petites tailles sont à proscrire.

Pour des zones de moins de 2 000 habitants, il est recommandé de ne pas utiliser les données issues de l'exploitation complémentaire.

Pour plus d'information méthodologique, consulter les fiches "Conseils pour l'utilisation des résultats du recensement" du menu "Documentation et géographie", rubrique "Comprendre les concepts". Ces fiches présentent les caractéristiques nouvelles du recensement de la population et traitent de leurs conséquences sur l'utilisation des données. Elles précisent, en particulier, les changements affectant les principales variables statistiques et leur comparabilité avec les recensements précédents.

Source

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre ainsi que leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc.

Aujourd'hui la société évolue rapidement et pour mieux comprendre ses mouvements, le recensement a changé de rythme : grâce à cette nouvelle méthode, des informations régulières et récentes sont produites chaque année. Ce recensement rénové succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition. Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles et d'obtenir une bonne fiabilité des données.

Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Ainsi, à partir de fin 2008, il a été possible d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis lors et chaque année, les résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation statistique réalisée en deux temps : une exploitation principale et une exploitation complémentaire. L'exploitation principale porte sur l'ensemble des bulletins collectés mais pas sur l'ensemble des variables. L'exploitation complémentaire fournit, en plus, des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'activité économique et la structure familiale des ménages. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, elle porte sur un quart des ménages. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'exploitation complémentaire porte sur l'ensemble des bulletins collectés auprès des ménages, soit environ 40 %. Pour toutes les communes, l'exploitation complémentaire porte également sur un individu des communautés sur quatre.

Jusqu'en 1999, la première étape d'exploitation du recensement consistait en un comptage des bulletins appelé "dénombrement". Cette étape est désormais intégrée à l'exploitation statistique.

Pour faciliter les comparaisons dans le temps, certains indicateurs sont aussi proposés pour les recensements précédents, dont les dates de référence sont les suivantes :

1999 : 8 mars 1999 pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer,

1990 : 5 mars 1990 pour la France métropolitaine et 15 mars 1990 pour les départements d'outre-mer,

1982 : 4 mars 1982 pour la France métropolitaine et 9 mars 1982 pour les départements d'outre-mer,

1975 : 20 février 1975 pour la France métropolitaine et 16 octobre 1974 pour les départements d'outre-mer,

1968 : 1er mars 1968 pour la France métropolitaine et 16 octobre 1967 pour les départements d'outre-mer.

(1) Quelques données, issues de l'état civil et de recensements anciens, ne sont pas disponibles pour les arrondissements municipaux de Lyon et Marseille.